Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

lycée professionnel hôtelier Challes-les-eaux

académie Grenoble

éducation nationale

Lycée des Métiers de l'Hôtellerie Restauration & Commercialisation

CHALLES-LES-EAUX

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE :
FOURNITURE DE PHOTOCOPIEURS POUR LE LYCEE DES METIERS DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION DE CHALLES LES EAUX.

REGLEMENT DE CONSULTATION :

Intendance
Gestionnaire

Affaire suivie par
Sylvie GAGLIARDI
Marlène GUILLAUME
Téléphone
04.79.72.86.13
Télécopie
04.79.72.82.65
Mél :
Intendance.0730013S
@ac-grenoble.fr

Adresse
74, Avenue du Grand Barberaz
BP 53
73190 CHALLES LES EAUX

Procédure de consultation :
Marché passé selon une procédure adaptée.

Identification de la personne publique :
Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :
Lycée des métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration – 74 rue du Grand Barberaz – 73190 CHALLES LES EAUX.

Pouvoir adjudicateur :
Madame le Proviseur du lycée des métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration de Challes les Eaux, Chantal PIAGET.

Comptable assignataire :
Madame l'Agent comptable du lycée Vaugelas de Chambéry, Fabienne AUCLAIR- MOHAMADOU.

Contact :
Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires en rapport avec la consultation pourront en faire la demande par mail à l'adresse suivante :

intendance.0730012s@ac-grenoble.fr

Objet :
La présente consultation a pour objet la livraison et l'installation de photocopieurs pour le compte du lycée des métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration de Challes les Eaux sous forme de location selon le Cahier des Clauses Particulières joint à ce règlement.

Remise des offres :

Les candidats transmettront leur dossier complet avant le **26/06/2020 12h00** exclusivement sous forme de dépôt de fichier numérique sur le site de l'AJI :

https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/

Toute offre incomplète ou non conforme sera rejetée.

Le candidat devra remettre dans son offre :

- le Cahier des Clauses Particulières paraphé, daté et signé avec tampon de l'entreprise,
- l'acte d'engagement complété, daté et signé avec tampon de l'entreprise,
- un bordereau des prix unitaires pour les articles demandés,
- un mémoire technique décrivant la prestation et respectant les exigences du Cahier des Clauses Particulières.

Analyse des offres :

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- qualité de la prestation au regard du mémoire technique : 25%
- prix : 50%
- modalités de réalisation de la prestation au regard du mémoire technique : 25%

Fait à Challes les Eaux, le 15/05/2020.

Chantal PIAGET, Proviseur du lycée des métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration de Challes les Eaux.